



Cahors, le

19 SEP. 2019

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2015-60 du 30 mars 2015

LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC – ALBAS

DDT46 / 2019 / n° 08

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

Les usagers de la rivière

DE LA REPRISE DE LA NAVIGATION
BIEF DE CAMPASTIER
A COMPTER DE LA DATE DE DIFFUSION DU PRESENT AVIS

Commentaire :

Cet avis ne fera pas l'objet d'affichage.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du département du Lot :**
Le numéro d'astreinte est affiché aux écluses.
- **Direction départementale des territoires du Lot**
Service Eau, Forêt, Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DPF et Navigation


Christine DEBONS

DATE LIMITE DE L'AVIS À LA BATELLERIE : sans objet.